

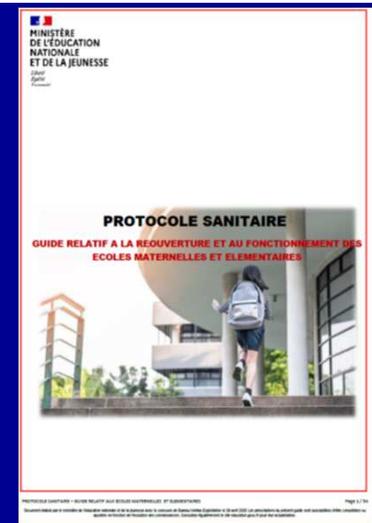


**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Protocole sanitaire pour la rentrée 2020

## COLLEGE J. COCTEAU DE COULAINES



## **LES 5 FONDAMENTAUX DU PROTOCOLE SANITAIRE:**

- **Maintenir la distanciation physique au maximum ;**
- **L'application des gestes barrière ;**
- **La limitation du brassage des élèves de classes et niveaux différents;**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;**
- **La formation, l'information et la communication.**

## **Maintenir la distanciation physique à chaque fois que c'est possible**

L'accueil de l'ensemble des élèves en même temps ne permet pas de systématiser la distanciation, mais elle doit être maintenue autant que possible, avec le port systématique du masque.

Le brassage d'élèves de niveaux différents doit être évité au self et lors de la pratique sportive (= masque retiré)

# Application des gestes barrière

- En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).
- Les familles devront fournir à leur enfant un sachet de mouchoirs jetables et une gourde si l'élève souhaite se désaltérer (obligatoire pour l'EPS), ainsi qu'un masque par demi-journée (+ 2 sachets plastique)



# Application des gestes barrières

## Lavage des mains

- Au moins 30s à l'eau et au savon liquide. Tous les sanitaires seront accessibles et disposeront de savon liquide.
- Séchage avec papier jetable ou à l'air libre: pas d'air pulsé (les sèche-mains électriques ne sont plus alimentés)
- Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après les repas).
- De la solution hydro-alcoolique sera disponible dans chaque classe (et dans les autres lieux sans point d'eau). A chaque entrée et sortie du collège, puis de la salle de classe ou d'étude, un adulte pulvérise de la solution hydro-alcoolique sur les mains de chaque élève. Si les parents le souhaitent, les élèves seront autorisés à apporter un petit flacon individuel de liquide hydro-alcoolique (par exemple pour l'utiliser pendant le trajet).

## Port du masque

- Port obligatoire du masque « grand public » pour tout le personnel et tous les élèves, sauf au self et, pour les élèves, lors de la pratique sportive avec les professeurs d'EPS.
- Les familles doivent prendre en charge la fourniture des masques de leur enfant, mais le collège en disposera pour les oublis et les familles qui se rapprocheraient de nous, en lien avec des difficultés financières (directement ou via l'assistante sociale). 2 masques lavables seront fournis à chaque élève par le Conseil Départemental

## Ventilation des locaux

## Limiter le brassage des élèves

- ❖ Limitation des croisements: un escalier est affecté à un secteur et une salle de classe: 2<sup>e</sup> étage par l'escalier central, 1<sup>er</sup> étage aile nord par l'escalier côté salle polyvalente, 1<sup>er</sup> étage aile sud par l'escalier côté self. Attention: ces aménagements ne s'appliquent pas en cas d'urgence (évacuation incendie...)
- ❖ Les déplacements des élèves sont encadrés par le professeur ou AED en début et en fin de cours, quand c'est possible,
- ❖ Recherche de la stabilité des groupes d'élèves, toujours dans la même salle de cours (les professeurs se déplacent), sauf pour les salles spécialisées.
- ❖ Respect de l'organisation mise en place pour limiter le flux des entrées et sorties du collège, ainsi que pour la demi-pension. Prise en compte de la signalisation et du balisage.
- ❖ Les élèves ne doivent pas stationner dans les toilettes; la distanciation doit y être recherchée.

# Le nettoyage et la désinfection

**Essentiels dans la lutte contre la propagation du virus.**

❖ Traitement des locaux :

- Nettoyage approfondi au moins une fois par jour (y compris désinfection) ;
- Désinfection au moins une fois par jour des zones fréquemment touchées.

# Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Les agents procéderont à un nettoyage approfondi en 2 étapes : nettoyage avec un détergent usuel ; puis désinfection à l'aide d'un virucide .

- Nettoyage et désinfection des sols et tables une fois par jour.
- Désinfection une fois par jour des surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, rampes...) Une signalétique sera installée pour éviter de toucher les rampes d'escalier. Les portes seront maintenues ouvertes autant que possible pour limiter les contacts (sauf portes coupe-feu).
- Attention particulière vis-à-vis des sanitaires (intervention après chaque récréation et le midi)

Les adultes (professeurs, AED...) procéderont à la désinfection de leur poste de travail en arrivant dans la salle de classe (bureau, souris, clavier d'ordinateur...) Les claviers et télécommandes seront recouverts de film transparent pour faciliter le nettoyage. Du produit à pulvériser et un rouleau de papier jetable sera mis à disposition dans chaque salle. Même chose pour ce qui concerne les élèves (salles informatique ou spécifiques)

Les feutres et les brosses pour les tableaux blancs ne seront pas partagés.

## La formation, l'information et la communication

Les personnels, parents et élèves sont informés des dispositions prises, en particulier via la diffusion de ce protocole. Information pour les parents: l'accès au collège est possible avec le port du masque et la désinfection des mains à l'arrivée.

La formation des élèves aux gestes barrières et au respect de l'organisation sanitaire est assurée par les professeurs dès la rentrée. L'ensemble de la communauté éducative contribue à faire respecter les consignes aux élèves. Tout élève qui ne respecterait pas ces consignes pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire d'exclusion et être remis immédiatement à sa famille (mesure conservatoire).

Des documents de communication sont utilisés par les professeurs auprès des élèves, des affichages sont mis en place.

## Capacité d'accueil

**L'accueil de l'ensemble des élèves est prévu, ce qui ne permet pas un respect strict de la distanciation physique. Cependant l'organisation en place a pour objet d'y contribuer au maximum.**

- Organisation des salles de classe et des tables de manière à favoriser la distanciation physique; pas de « face à face » pour les tables élèves, sauf activité spécifique (table à repositionner ensuite). L'entrée et la sortie des élèves dans la classe seront dirigées par l'adulte. Aucun élève ne pourra se déplacer dans la salle sans y être autorisé; les gestes barrière devront être respectés à tout moment.
- A la demi-pension, deux élèves par table de quatre. Même chose pour les commensaux.
- Aux toilettes, des robinets et des urinoirs sont condamnés quant ils sont trop rapprochés, afin de garantir la distanciation. Cette mesure pourra être assouplie si nécessaire.

# La demi-pension

- Les files d'attente seront limitées, et la distanciation devra être respectée (balisage sur le sol)
- Lavage des mains obligatoire à l'entrée du self
- Le plateau (avec les couverts, le pain et la serviette) est préparé par le personnel et mis à disposition pour l'élève: pas de libre service.
- Respect du protocole pour la remise des assiettes devant la ligne de self
- Liquide hydro-alcoolique sur les mains après le retrait du masque
- Installation sur les tables prévues pour le niveau (4 secteurs dans le self, 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>)
- Bouteille d'eau individuelle sur chaque table. Condamnation des fontaines à eau et des fours micro-ondes

## La récréation

La cour de récréation étant très grande, elle permet d'accueillir les élèves sans mettre en place d'horaires décalés.

Les élèves devront veiller au maximum à la distanciation et porter leur masque à tout moment.

Aucun jeu de ballon ne sera autorisé.

Les bancs pourront être utilisés, ainsi que l'ensemble des pelouses.

A la sonnerie, les élèves devront se ranger sans attendre, en veillant à favoriser la distanciation

## Activités pédagogiques particulières

- **Pour certaines disciplines où la manipulation d'objets est plus fréquente (sciences, technologie, arts notamment), ainsi qu'au CDI, des mesures particulières sont prises pour limiter les risques:**
  - **Désinfection systématique des mains avant et après chaque manipulation (plusieurs flacons de solutions hydro-alcoolique sont disposées dans chaque salle)**
  - **Limitation au maximum de l'échange ou de la manipulation d'objets à plusieurs**
  - **Veiller à ce que les objets ne soient pas manipulés par plusieurs classes ou groupes d'élèves sans désinfection ou temps de latence de 24h**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les cours d'EPS - 1

Prise en charge des élèves : après la récréation, les élèves sont déjà rangés dans la cour. Lors des interclasses, l'enseignant d'EPS va chercher les élèves dans leur salle. Les élèves sont déjà en tenue pour pratiquer.

Tenue : une tenue d'EPS adaptée est requise ainsi qu'une gourde facilement identifiable et une casquette en cas de chaleur.

Lavage des mains : lavage des mains au début et à la fin de chaque cours d'EPS. Possibilité durant la séance de bénéficier de pulvérisations d'une solution hydro-alcoolique distribuée par l'enseignant d'EPS si besoin, séchage à l'air libre.

Installations sportives: l'usage devra se conformer aux consignes sanitaires municipales, en particulier quant à l'interdiction éventuelle de l'usage des vestiaires. Pour les installations à l'intérieur, la taille et la disposition des locaux sont prise en compte garantir un volume suffisant au groupe d'élèves.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les cours d'EPS - 2

Partage d'une même installation sportive : le brassage d'élèves de niveau différent est à éviter à l'intérieur

Port du masque : Les élèves portent leur masque lors de la prise en charge du groupe (élèves rangés dans la cour ou depuis leur salle de classe). Ils le retirent une fois arrivés sur l'espace dédié au cours d'EPS, uniquement à la demande du professeur, avant de pratiquer. Pour ce faire, le professeur déposera de la solution hydro-alcoolique sur leurs mains, puis ils déposeront le masque mis dans le sac plastique prévu à cet effet.

En fin de séance (ou avant d'aller aux toilettes), ils remettent leur masque après que le professeur ait déposé de la solution hydro-alcoolique sur leurs mains.

L'enseignant d'EPS garde son masque durant toute la séance alors que les élèves les enlèvent pendant la pratique physique.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les cours d'EPS - 3

Fin du cours d'EPS : Les élèves se désinfectent les mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique distribuée par le professeur d'EPS puis ils remettent leur masque. L'enseignant raccompagne son groupe en salle de classe ou sur la cour.

Activités physiques envisagées : les professeurs choisiront les activités pédagogiques qui favorisent le plus la distanciation (en particulier en intérieur) et évitent les contacts entre élèves.

Association sportive : aucune rencontre inter-établissement n'est organisée jusqu'à nouvel ordre. Le fonctionnement des activités de l'AS au collège fera l'objet d'un protocole spécifique, permettant notamment de garantir des groupes constitués et fixes, limitant le brassage des élèves.

## PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT DE COVID-19

**Symptômes évocateurs** : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.

Rappel: la famille doit vérifier que ni enfant **ni aucun autre membre du foyer** ne présente ces symptômes (notamment température inférieure à **37,8°**) avant de l'envoyer au collège. Les personnels prennent les mêmes précautions.

- La personne est prise en charge par l'infirmière scolaire (ou la direction en son absence), et immédiatement isolée avec un masque à l'infirmierie (salle de repos) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- S'agissant d'un élève, la famille est prévenue et prend en charge l'élève.
- Les services de la médecine scolaire sont informés et prennent en charge l'investigation et le suivi de la situation, en lien avec l'ARS,
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

*La personne ne pourra revenir dans l'établissement qu'après un avis médical.*

# PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS POSITIF

## En cas de test positif :

- Les services académiques seront immédiatement informés et se rapprocheront des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précèdent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.
- Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade sont informés.